



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins Brakleen® - non chloré (vrac)

Numéro(s) de produit : 75086, 75087

Utilisation du produit : Nettoyant de pièces de frein

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER : Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Peut causer la cécité si avalé.
Vapeur nocive. Irritant oculaire et cutané
Apparence et odeur : Liquide transparent, odeur de solvant

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Irritant oculaire modéré. L'exposition peut causer de l'irritation notamment, démangeaison, larmolement, rougeurs, vision trouble et gonflement des yeux.

PEAU : Irritant cutané modéré. Un contact prolongé ou répété peut causer la sécheresse de la peau. Les symptômes peuvent comprendre rougeurs, brûlures, desquamation et brûlure de la peau. Le passage de ce matériau dans l'organisme par la peau est possible, cependant il est peu probable que cela entraînera des effets dangereux s'il est bien manipulé et utilisé.

INHALATION : Respirer de grandes quantités de ce matériau peut être dangereux. Les symptômes comprennent l'irritation du nez et de la gorge, excitation du système nerveux central (étourderie), suivie de dépression du système nerveux central (étourdissements, somnolence, faiblesse, maux de tête, nausée, inconscience).

INGESTION : L'ingestion de petites quantités ne devrait pas entraîner d'effets nocifs. Peut perturber l'estomac ou les intestins. Avaler de grandes quantités de ce produit peut être dangereux, car ce matériau peut être aspiré dans les poumons pendant l'ingurgitation ou le vomissement. Ceci peut résulter par une inflammation des poumons et d'autres lésions pulmonaires.

EFFETS CHRONIQUES : Une surexposition au méthanol peut entraîner des troubles de la vision.

ORGANES VISÉS : foie, reins, sang, système nerveux central, yeux

Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins Brakleen® - non chloré (vrac)

Numéro(s) de produit : 75086, 75087

État physique aggravé par exposition : Sensibilités cutanées, pathologies pulmonaires, pathologies du système nerveux central

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Méthanol	67-56-1	45 – 55
Toluène	108-88-3	15 – 25
Heptane	142-82-5 / 64742-49-0	15 – 25
Acétone	67-64-1	5 – 15

Section 4 : Premiers soins

Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion : Obtenir des soins médicaux. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'indications contraires du personnel médical. Faire boire un verre d'eau à la victime, si elle est consciente.

Avis aux médecins : Le matériel comporte un risque d'aspiration. Ce matériau (ou un composant) a produit une hyperglycémie et une cétose suite à une ingestion substantielle. L'inhalation de concentrations élevées de ce matériau peut être associée à une arythmie cardiaque. Les drogues sympathomimétiques peuvent initier des arythmies cardiaques chez les personnes exposées à ce matériau. Ce produit contient du méthanol. Les métabolites du méthanol peuvent causer une acidose métabolique, une perturbation visuelle et la cécité.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit est un liquide inflammable de classe 1B.

Point d'éclair	0°F / -18°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	36% (estimée)
Température d'autoallumage :	539.6°F / 282°C	Limite d'explosion inférieure	1% (estimée)

Données pour incendie et explosion :

Moyen d'extinction approprié : Produit chimique sec, Dioxyde de carbone, mousse résistante à l'alcool, extincteurs de classe B

Produits de combustion : Oxydes de carbone

Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins Brakleen® - non chloré (vrac)

Numéro(s) de produit : 75086, 75087

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Éliminer toutes les sources d'ignition. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Ne pas utiliser à proximité d'une source potentielle d'ignition. Ne pas utiliser sur un équipement sous tension. Utiliser une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs. Utiliser les procédures de mise à terre et d'adhésion recommandées pour le transfert des matériaux. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Garder hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Niveau d'entreposage d'aérosol NA

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Méthanol	200	NE	200	250(s)	NE		ppm
Toluène	200	300 (c)	20	NE	NE		ppm
Heptane	500	NE	400	500	NE		ppm
Acétone	1000	NE	500	750	NE		ppm
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les

Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins Brakleen® - non chloré (vrac)

Numéro(s) de produit : 75086, 75087

niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile, PVA ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : transparent

Odeur : solvant

Seuil d'odeur : N.D.

Gravité particulière : 0.782

Point d'ébullition initial : 132°F / 56°C

Point de congélation : -195.9°F / -126.6°C

Pression de vapeur : N.D.

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : rapide

Solubilité : Légèrement soluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : N.D.

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : 90.0 g/L : 704.2 lb/gal : 5.9

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Sources d'ignition ; températures extrêmes

Matériaux incompatibles : Acides, alcalis, agents réducteurs, agents oxydants puissants, hypochlorites, peroxydes, métaux réactifs comme l'aluminium et le magnésium, sodium, et zinc

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone, divers hydrocarbures

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Méthanol	5 600 mg/kg	15 800 mg/kg	81 000 mg/m ³ /14H

Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins Brakleen® - non chloré (vrac)

Numéro(s) de produit : 75086, 75087

Toluène	636 mg/kg	14 100 µL/kg	49 g/m ³ /4H
Heptane	Aucunes données	Aucunes données	103 g/m ³ /4H
Acétone	5 800 mg/kg	Aucunes données	50 100 mg/m ³ /8H

Toxicité chronique :

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Méthanol	Non	Non	Non	E & S (modéré)	Inconnu
Toluène	Non	Non	Non	E, S, R (moyen)	Inconnu
Heptanes isomères	Non	Non	Non	E & R (moyen) / S (modéré) /	Inconnu
Acétone	Non	Non	Non	E & S (modéré) / R (moyen)	Oui

E – Œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductive : Aucune information disponible

Tératogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Acétone – 48 heures LC50 Daphnie : 10 mg/l
Persistance / Dégradabilité : Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Ce produit fait partie de l'élimination des déchets dangereux sur le plan de l'ignition portant le(s) code(s) de déchets suivant(s) : D001, F005. Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Dép. des transports (terre) UN1992, Liquides inflammables, toxique, N.O.S (Méthanol, Toluène), 3 (6.1) PGII
ICAO/IATA (air) : UN1992, Liquides inflammables, toxique, N.O.S (Méthanol, Toluène), 3 (6.1) PGII
IMO/IMDG (eau) : UN1992, Liquides inflammables, toxique, N.O.S (Méthanol, Toluène), 3 (6.1) PGII
Réserves spéciales Aucune

Section 15 : Réglementation

Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins Brakleen® - non chloré (vrac)
Numéro(s) de produit : 75086, 75087

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Acétone (5 000 lb), Toluène (1 000 lb),
Méthanol (5 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Toluène (< 21%), Méthanol (< 49%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Toluène, Méthanol

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : B2, D1A, D2A, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

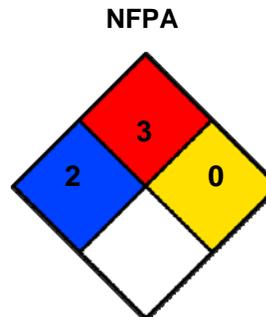
Réglementation complémentaire : Aucune

Nom du produit : Nettoyant de pièces de freins Brakleen® - non chloré (vrac)

Numéro(s) de produit : 75086, 75087

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	2
Inflammabilité :	3
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
N° CRC : 483A
Date de révision : 09/09/2014

Modifications depuis la dernière révision : Section 14 : Information pour le Transport

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS : Registre CAS
CFR : Code des règlements fédéraux
DOT : Département des transports
LIS : Liste intérieure des substances
g/L : Grammes par litre
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA : Association du transport aérien international
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI : Organisation maritime internationale
lb/gal : Livres par gallon
CL : Concentration létale
DL : Dose létale

NA : Non applicable
ND : Non défini
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA : National Fire Protection Association
NTP : Programme national de toxicologie
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP : Équipement de protection personnelle :
Ppm : Parties par million
RoHS : Restriction des substances dangereuses
STEL : Limite d'exposition de courte durée
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail